

L'Avis de l'UNSA Education sur le projet de loi d'orientation et de la programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République

L'UNSA Education s'est impliquée dans ce processus et, pour l'essentiel, se félicite qu'il aille dans le sens d'une école plus juste, plus accueillante, plus inclusive au service de la réussite de chacun. Fruit d'une longue concertation et d'une recherche de compromis, **le projet de loi nous semble pouvoir, encore, être :**

1. **conforté sur certains aspects** (*Garantir à tous un socle commun des connaissances, des compétences et de la culture¹. Améliorer le collège unique pour tous. Redonner la priorité au primaire². Reconnaître le caractère spécifique de la maternelle. Affirmer clairement le caractère professionnel de la formation des enseignants³. Entrer franchement dans l'ère du numérique*),
2. **modifié pour certaines approches** (*Veiller à garantir une même diversité des formations sur tout le territoire. Valoriser toutes les filières d'enseignement et favoriser des liens entre-elles*)
3. **réparé pour certains oublis préjudiciables à l'esprit même de la Refondation** (*Maintenir tous les personnels du Service Public d'Education, quel que soit leur ministère, dans le giron de l'Etat. Sortir de la compétition et de l'échec scolaire par le renforcement des missions de l'Etat en matière d'orientation⁴. Reconnaître l'utilité des missions de tous les métiers des personnels du service public d'éducation et de la formation tout au long de la vie. Améliorer les rythmes de travail des enfants en veillant à ceux de tous les personnels qui interviennent dans l'acte éducatif. Valoriser l'équité des carrières des personnels d'éducation qui possèdent le même niveau de formation initiale*).

Nos propositions sont autant de jalons pour que l'ensemble des acteurs éducatifs s'approprie cette loi. Sans leur adhésion, aucune refondation ne saurait avoir lieu. Nous espérons qu'elles participeront à l'élaboration de futurs textes d'application. Dans tous les cas, elles contribuent au débat que nous souhaitons large et constructif sur cet enjeu majeur de notre système d'Education.

Le projet de loi d'orientation et de programmation reconnaît **le caractère spécifique de l'école maternelle** et son ouverture possible aux enfants de moins de trois ans.

¹ L'évaluation, la certification et la prééminence du socle commun sur les programmes disciplinaires sont à affirmer dans la loi pour assurer qu'il devienne le principe structurant de notre système éducatif

² Le principe du « plus de maîtres que de classes » doit accompagner la rénovation pédagogique pour donner sens et réalité au socle commun

³ Prévoir des temps communs entre chercheurs, formateurs de terrain de l'éducatif scolaire et du hors scolaire

⁴ Création d'un corps unique de psychologues de l'Education Nationale